



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres*

---

**2013/2146(INI)**

23.10.2013

## **AVIS**

de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission des affaires étrangères

sur l'approche globale de l'Union européenne et ses implications pour la  
cohérence de l'action extérieure de l'Union  
(2013/2146(INI))

Rapporteure pour avis: Minodora Cliveti

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres invite la commission des affaires étrangères, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite du travail de la Commission à la fois au niveau de ses politiques et à travers ses instruments de financement et mécanismes d'appui budgétaire, qui visent à renforcer son engagement en faveur de l'autonomisation des femmes, en particulier en cherchant à intégrer les priorités et les besoins des femmes dans tous les domaines-clés de l'action extérieure de l'Union;
2. souligne l'importance de mettre des fonds à la disposition d'initiatives permettant aux femmes de participer et de jouer un rôle moteur dans les domaines de la reconstruction de la vie de la collectivité et fournissant un accès aux infrastructures, telles celles d'approvisionnement en eau ou en électricité ainsi que les écoles, les routes et les hôpitaux, sans oublier la (re)construction des structures juridiques et administratives de l'État;
3. invite le SEAE à renforcer ses capacités de manière à garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes lorsqu'il émet des propositions pour des nominations aux postes de chefs de délégation;
4. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures actives dans le cadre de la PESC, y compris au moyen de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, pour promouvoir la non-discrimination et prévenir les discriminations multiples fondées sur le genre, l'origine ethnique, le handicap, la religion, l'âge et l'orientation sexuelle;
5. souligne l'importance d'inclure les femmes et les ONG protégeant les droits des femmes dès la phase d'élaboration des politiques extérieures de l'Union, notamment par le biais de formations sur les questions relatives à l'égalité hommes/femmes au sein du SEAE et des délégations de l'Union dans les pays tiers;
6. insiste sur l'importance du rôle des femmes dans le domaine des politiques de développement et notamment de leur participation dans la formulation et la mise en œuvre de ces politiques, afin de garantir la prise en compte des intérêts des femmes dans les négociations politiques et économiques et la mise en place d'un cercle vertueux dans lequel les femmes sont le moteur des politiques de développement;
7. souligne la nécessité de veiller au respect du droit des jeunes filles à exprimer une opinion et à être entendues sur les questions touchant leur santé et leur dignité humaine, en insistant sur le fait que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la première préoccupation; souligne le besoin, pour tous les enfants, et les jeunes filles en particulier, d'être élevés dans un milieu familial caractérisé par la paix, la dignité, la tolérance, la liberté, la non-discrimination, l'égalité des genres et la solidarité; demande l'application stricte de la déclaration de Genève sur les droits de l'enfant et de la déclaration de Pékin sur les femmes;

8. invite le SEAE à déployer tous les efforts possibles pour mettre un terme aux mariages d'enfants dans les pays où cette pratique est répandue;
9. souligne la faible représentation des femmes en politique et dans les systèmes de gouvernance, notamment dans les différentes commissions de négociation et de médiation au niveau national; insiste sur la nécessité de revoir les mécanismes institutionnels destinés à promouvoir l'égalité des genres et d'y introduire, le cas échéant, des mesures temporaires spéciales telles que la discrimination positive, le traitement préférentiel et la détermination de quotas pour permettre aux femmes de participer à la vie parlementaire et politique de manière générale ainsi qu'à toutes les institutions, missions et processus nationaux, régionaux et internationaux pertinents, notamment les opérations d'appui à la paix;
10. fait observer que les gouvernements nationaux, ainsi que les organisations sous-régionales, régionales et internationales devraient soutenir toute initiative publique, associative ou privée visant à renforcer l'accès aux ressources et l'indépendance économique des femmes tout en promouvant les initiatives entrepreneuriales des femmes ainsi que leur accès aux marchés et aux crédits, en particulier dans les zones rurales; souligne la nécessité de veiller à faciliter l'accès des organisations locales aux fonds publics nationaux et internationaux et d'associer les femmes sur un pied d'égalité - en tant que participantes et bénéficiaires - aux programmes de développement local, de création d'emplois, notamment des jeunes, à la fourniture de services de première nécessité et aux programmes de redressement économique dans les zones de conflits;
11. remarque que les efforts des femmes pour promouvoir la paix sont rarement reconnus et que d'extrêmes souffrances leur sont infligées dans les pays en guerre;
12. déclare que les mesures d'aide doivent prendre en compte les caractéristiques spécifiques des crises, des situations d'urgence et des pays dans lesquels les libertés fondamentales n'existent presque pas ou dans lesquels les ONG travaillent dans des conditions difficiles; encourage le SEAE à déterminer, avec l'aide de représentants des populations concernées, un nombre limité de priorités à traiter en premier lieu, prioritairement et simultanément, de sorte qu'il soit possible de cibler plus efficacement les financements et les ressources sur la réalisation des objectifs; souligne qu'il convient d'accorder une attention particulière aux situations dans lesquelles les femmes sont exposées à des violences physiques ou psychologiques;
13. souligne l'importance de mettre un terme aux violences contre les femmes et les jeunes filles, en tenant compte de l'ampleur et de l'aspect systémique de ces violences en cas de conflit armé - par exemple lorsque des groupes armés utilisent certaines formes de violence sexuelle telles que le viol, la prostitution forcée, la traite des êtres humains ou l'esclavage comme tactiques de guerre dans le but de terroriser ou de déplacer les civils, ou d'avantager certaines parties au conflit;
14. demande que des systèmes de soutien soient mis en place et que des investissements soient réalisés dans les services spécialisés destinés aux personnes victimes de violences à caractère sexiste commises en période de conflit ou de guerre telles que le viol, ou souffrant de traumatismes;

15. souligne l'importance de renforcer le rôle des femmes et d'attirer l'attention sur celui-ci dans la promotion des droits de l'homme et des réformes démocratiques, dans la contribution à la prévention des conflits, dans la consolidation de la participation et de la représentation politiques ainsi que dans toutes les phases des négociations de paix, la consolidation de la paix et la planification post-conflit; relève également, à cet égard, qu'il devrait être tenu compte des recommandations formulées dans les rapports des missions d'observation des élections de l'Union européenne au sujet de la participation des femmes au processus électoral;
16. souligne que la crédibilité de l'action extérieure de l'Union européenne dépend également de sa conformité avec le principe de cohérence entre les politiques internes et les objectifs de développement.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	21.10.2013
<b>Résultat du vote final</b>	+: 23 -: 0 0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Regina Bastos, Marije Cornelissen, Edite Estrela, Iratxe García Pérez, Zita Gurmai, Mikael Gustafsson, Mary Honeyball, Silvana Koch-Mehrin, Elisabeth Morin-Chartier, Norica Nicolai, Antonia Parvanova, Joanna Senyszyn, Joanna Katarzyna Skrzydlewska, Britta Thomsen, Inês Cristina Zuber
<b>Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final</b>	Izaskun Bilbao Barandica, Minodora Cliveti, Rosa Estaràs Ferragut, Mariya Gabriel, Nicole Kiil-Nielsen, Christa Kläß, Antigoni Papadopoulou, Angelika Werthmann